



Conseil de sécurité

Distr. générale
20 mars 2025
Français
Original : anglais

Mission de l'Organisation des Nations Unies pour la stabilisation en République démocratique du Congo

Rapport du Secrétaire général

I. Introduction

1. Le présent rapport, soumis en application du paragraphe 49 de la résolution [2765 \(2024\)](#) du Conseil de sécurité, porte sur les principaux faits nouveaux qui se sont produits en République démocratique du Congo depuis le dernier rapport du 29 novembre 2024. Il rend compte des progrès accomplis et des difficultés rencontrées dans l'exécution du mandat de la Mission de l'Organisation des Nations Unies pour la stabilisation en République démocratique du Congo (MONUSCO).

II. Évolution de la situation politique

2. L'évolution de la situation politique au cours de la période considérée a été caractérisée par l'expansion territoriale du Mouvement du 23 mars (M23), soutenu par la Force de défense rwandaise (RDF) dans le Nord-Kivu et le Sud-Kivu, dans l'est du pays, déclenchant une forte escalade des tensions entre la République démocratique du Congo et le Rwanda, ce qui a conduit à une intensification des efforts déployés à l'échelle régionale et internationale pour rétablir le dialogue.

3. Alors que l'attention est restée focalisée sur la détérioration des conditions de sécurité dans l'est du pays, le Président de la République démocratique du Congo, Félix Tshisekedi, a annoncé qu'il entendait créer une commission pluridisciplinaire chargée d'examiner une éventuelle révision constitutionnelle. Par la suite, Marthe Odio et Aristide Nguru ont été nommés à la Cour constitutionnelle le 15 janvier, ce qui a renforcé les inquiétudes de l'opposition, des segments de la majorité politique et de la société civile quant à l'impartialité des institutions.

4. L'ancien Président Joseph Kabila a annoncé son intention de fédérer une large coalition contre la possibilité d'une réforme constitutionnelle, notamment dans une déclaration commune publiée avec le leader de l'opposition, Moïse Katumbi, le 26 décembre 2024. Le 15 janvier, les Églises catholique et protestante ont lancé une feuille de route commune pour un contrat social axé sur le rétablissement de la paix en République démocratique du Congo et dans la région. Dans le cadre de consultations plus larges, les réunions des Églises avec l'Alliance Fleuve Congo (AFC)/M23 à Goma et avec le Président du Rwanda, Paul Kagame, à Kigali les 12 et 13 février respectivement, ont suscité des réactions critiques de la part de responsables du parti



présidentiel. Afin d'éviter une nouvelle polarisation qui risquerait d'exacerber la crise actuelle en matière de sécurité, la MONUSCO a continué de s'engager auprès des acteurs de l'ensemble du spectre politique pour favoriser le consensus et le dialogue. Le 28 février, le Président Tshisekedi a annoncé un remaniement du Gouvernement, envisageant la formation d'un gouvernement d'union nationale et la restructuration de l'Union sacrée de la nation.

5. Après des progrès significatifs réalisés dans le cadre du processus de Luanda en 2024, le sommet tripartite Angola-République démocratique du Congo-Rwanda, initialement prévu pour le 15 décembre, a été reporté *sine die*, après que le Rwanda a lancé des appels répétés en faveur d'un dialogue direct entre le M23 et la République démocratique du Congo. Cette proposition a été rejetée par ce dernier, qui a insisté pour que la question du M23 soit abordée dans le cadre du processus de Nairobi, au même titre que celle des autres groupes armés congolais.

6. Le 28 janvier, après la prise de Goma par le M23, soutenu par la RDF, les manifestations à Kinshasa en soutien aux Forces armées de la République démocratique du Congo (FARDC) contre le M23 dans les provinces de l'Est se sont intensifiées et des attaques ont été lancées contre plusieurs ambassades ainsi que contre les locaux de la MONUSCO et d'organismes, de fonds et de programmes des Nations Unies. Les autorités congolaises ont condamné les faits et se sont engagées à renforcer les mesures de sécurité.

7. Le 29 janvier, dans son discours à la nation, le Président Tshisekedi a appelé à la mobilisation nationale en réponse à la « guerre d'agression du Rwanda », à la prise de sanctions sévères de la part de la communauté internationale contre le Rwanda et à l'exclusion de celui-ci des rangs des pays fournisseurs de contingents des Nations Unies. Le Rwanda a exprimé sa déception face à l'absence de condamnation internationale des Forces démocratiques de libération du Rwanda (FDLR) et a dénoncé les exactions commises à l'égard de Tutsis congolais.

8. Dans l'intervalle, la coalition AFC/M23 a continué à exiger la tenue d'un dialogue direct avec les autorités congolaises, élargissant ses conditions préalables, entre autres, pour englober le « retrait de toutes les forces étrangères », y compris les FDLR, la Force de défense nationale du Burundi, la Mission de la Communauté de développement de l'Afrique australe (SADC) en République démocratique du Congo et les « mercenaires ». Après la prise de Goma et de Bukavu, la coalition AFC/M23 a réitéré son objectif politique, à savoir induire un changement de régime à Kinshasa.

9. Face à la détérioration rapide des conditions de sécurité et de la situation politique, et face au risque croissant d'une crise régionale, les efforts diplomatiques se sont intensifiés. Au niveau régional, le Conseil de paix et de sécurité de l'Union africaine, la Communauté de l'Afrique de l'Est (CAE), la SADC et la Communauté économique des États de l'Afrique centrale ont tenu des réunions d'urgence, respectivement les 28, 29 et 31 janvier et le 7 février.

10. Le 8 février, un sommet conjoint CAE-SADC à Dar es-Salaam (République-Unie de Tanzanie) a été l'occasion de réaffirmer les appels à la cessation des hostilités et à un cessez-le-feu immédiat, approuvés par le Conseil de paix et de sécurité de l'Union africaine le 14 février. Dans le communiqué final du sommet, on soulignait la nécessité de mettre en œuvre le plan harmonisé de neutralisation des FDLR et de désengagement de la RDF de la République démocratique du Congo, tout en reprenant les négociations directes avec toutes les parties, y compris le M23, dans le cadre des processus de Luanda et de Nairobi.

11. Le 24 février, les chefs des forces de défense de la CAE et de la SADC se sont réunis à Dar es-Salaam et ont recommandé qu'une équipe d'évaluation technique de terrain CAE-SADC soit constituée pour évaluer les conditions de sécurité et la

situation humanitaire, ainsi que l'état des infrastructures critiques, dans le Nord-Kivu et le Sud-Kivu. Ils ont également recommandé que la SADC et la CAE renforcent, en y détachant des effectifs supplémentaires, le Mécanisme conjoint de vérification élargi de la Conférence internationale sur la région des Grands Lacs afin de surveiller la cessation des hostilités, le cessez-le-feu et la situation humanitaire. Les participants ont en outre appelé l'ONU à élaborer des mesures appropriées pour renforcer la capacité de la MONUSCO dans le Nord-Kivu et le Sud-Kivu. Le 13 mars, le Sommet extraordinaire des chefs d'État et de gouvernement de la SADC a annoncé le retrait progressif de la Mission de la SADC en République démocratique du Congo et la fin de son mandat.

12. Le 15 février, le Président de l'Angola, João Manuel Gonçalves Lourenço, a assumé la présidence tournante de l'Union africaine, à la trente-huitième session ordinaire de la Conférence des chefs d'État et de gouvernement de l'Union africaine. À la veille du Sommet de l'Union africaine, le Président Lourenço, en sa qualité de médiateur désigné par l'Union africaine, a souligné que le dialogue était la solution au conflit dans l'est de la République démocratique du Congo et s'est dit préoccupé par les avancées militaires réalisées par le M23, soutenu par la RDF. Le 12 mars, le Gouvernement angolais a annoncé qu'il entamerait la facilitation de pourparlers directs entre la République démocratique du Congo et le M23 le 18 mars, à Luanda. Le 17 mars, le Gouvernement de la République démocratique du Congo a annoncé qu'il participerait aux pourparlers avec la coalition AFC/M23. Toutefois, le même jour, celle-ci a annulé sa participation, attribuant son retrait aux récentes sanctions imposées à ses membres. Les autorités angolaises ont par la suite annoncé que les pourparlers n'auraient pas lieu le 18 mars. Dans une déclaration commune publiée à la suite d'une réunion organisée par l'émir du Qatar à Doha, le 18 mars, les Présidents Tshisekedi et Kagame ont réaffirmé l'engagement de toutes les parties en faveur d'un cessez-le-feu immédiat et inconditionnel, comme convenu lors du sommet conjoint CAE-SADC du 8 février, et ont décidé de poursuivre les discussions.

13. Le 28 février, comme suite à l'adoption de la résolution [2773 \(2025\)](#) du Conseil de sécurité survenue une semaine plus tôt, le Secrétaire général adjoint aux opérations de paix, Jean-Pierre Lacroix, s'est rendu à Kinshasa pour y discuter avec le Président Tshisekedi et les dirigeants de la MONUSCO de la mise en œuvre de la résolution.

14. Dans l'intervalle, la MONUSCO a continué à user de ses bons offices aux niveaux national et provincial à l'appui des processus de Nairobi et de Luanda, offrant son expertise politique et technique.

III. Protection des civils

15. Les conditions de sécurité dans la zone d'opérations de la MONUSCO se sont considérablement détériorées dès le début de janvier en raison d'une nouvelle offensive lancée par le M23, soutenu par la RDF, qui a conduit à la prise de plusieurs villes et localités stratégiques. La période couverte par le rapport a été marquée par une concentration et un renforcement significatifs des forces militaires étrangères dans l'Ituri, au Nord-Kivu et au Sud-Kivu. Une campagne de recrutement en faveur des FARDC a été lancée dans tout le pays.

16. Après la prise de Minova le 21 janvier par le M23, soutenu par la RDF, les conditions de sécurité dans le Sud-Kivu se sont elles aussi rapidement détériorées. Le M23 a ensuite pris le contrôle d'autres villes et localités de la province, notamment Kalehe, l'aéroport de Kavumu et, le 16 février, Bukavu ; le M23 s'est ainsi assuré le contrôle de la rive du lac Kivu. Le 18 février, le M23 a poursuivi son avancée et s'est emparé de Kamanyola, à la frontière entre le Burundi, la République démocratique du Congo et le Rwanda. La MONUSCO a recensé 614 atteintes à la sécurité dans

l'Ituri et le Nord-Kivu, qui ont fait, parmi les civils, 1 044 morts, dont 126 femmes et 148 enfants, et 324 blessés, dont 63 femmes et 57 enfants. Les Forces démocratiques alliées ont été le principal auteur des violences commises contre les civils (455 civils tués).

Nord-Kivu

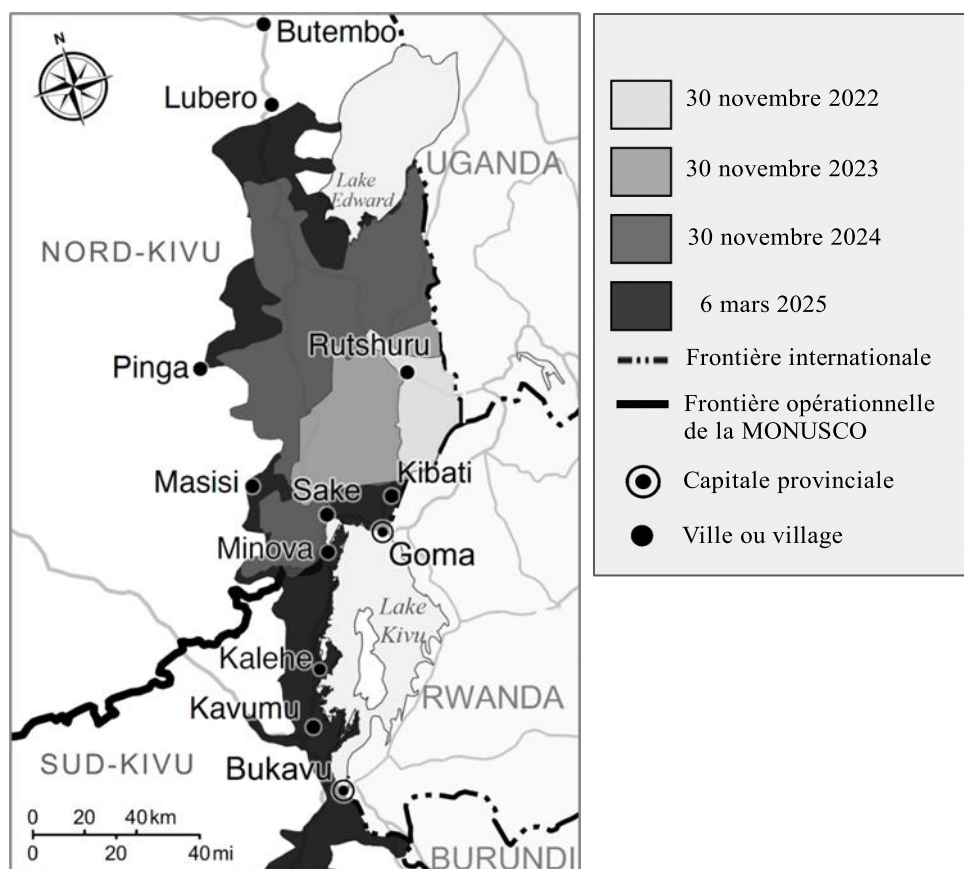
17. Le M23, soutenu par la RDF, a poursuivi son expansion territoriale (voir carte), s'emparant de zones riches en mines et de villes stratégiques, notamment Masisi-Centre, Sake et Goma, les 4, 23 et 27 janvier respectivement. La liberté de circulation de la MONUSCO s'en est trouvée de plus en plus restreinte, notamment à Sake, Kiwanja, Kitshanga et Kanyabayonga et autour de Goma, où la Mission maintient des positions.

18. Face aux avancées sur Sake menées le 23 janvier par le M23, soutenu par la RDF, moyennant l'utilisation, notamment, d'artillerie lourde, la MONUSCO a renforcé le partage d'informations et la planification tactique conjointe avec les FARDC. Elle a également activé l'opération Springbok III destinée à empêcher de nouvelles avancées sur Mubambiro et Goma et renforcé son dispositif défensif avec une force d'intervention rapide, un bataillon de déploiement rapide, un bataillon de réserve, des forces spéciales et une batterie d'artillerie.

19. Malgré ces efforts, le M23 s'est emparé de Goma le 27 janvier. Dans le cadre de l'appui qu'elle a apporté à la coalition AFC/M23, la RDF a notamment procédé à des tirs indirects et a fourni un soutien aérien, menant aussi au moins une attaque de drone, le 26 janvier. Les affrontements ont fait 3 morts parmi les Casques bleus de la MONUSCO et 37 blessés parmi d'autres soldats de la paix. L'aéroport de Goma a été gravement endommagé.

Carte

Expansion du territoire détenu par le Mouvement du 23 mars, soutenu par la Force de défense rwandaise (30 novembre 2022-6 mars 2025)



Source : MONUSCO/Cellule d'analyse conjointe de la Mission.

Carte : Réseau géospatial des Nations Unies, carte des déploiements de la MONUSCO.

Note : Les frontières et noms indiqués et les appellations employées sur cette carte n'impliquent ni reconnaissance ni acceptation officielles de la part de l'Organisation des Nations Unies.

20. La prise de Goma a sensiblement aggravé l'insécurité et les problèmes de protection dans le Nord-Kivu. Au plus fort de l'offensive du M23, plus de 1 800 civils et membres des forces de défense et de sécurité congolaises désarmés ont trouvé refuge dans les bases de la MONUSCO. Le fonctionnement d'infrastructures critiques, notamment pour l'approvisionnement en eau et en électricité et pour les services de santé, a été gravement perturbé. Les cadavres jonchant les rues de Goma ou stagnant dans le lac Kivu ont contribué à la propagation de maladies infectieuses. La prolifération d'armes, les pillages, les informations faisant état d'assassinats ciblés et d'autres violations et atteintes graves, ainsi qu'une recrudescence de la justice d'autodéfense, alimentée par des détenus évadés de prison et d'autres acteurs armés, ont encore déstabilisé la situation de sécurité et accru le risque de troubles publics et d'effondrement de l'ordre public.

21. Après la mort du Gouverneur du Nord-Kivu, le général de division Peter Cirimwami, qui a succombé aux blessures par balle lui ayant été infligées alors qu'il visitait la ligne de front le 23 janvier, la MONUSCO s'est engagée avec son successeur, le général de division Somo Kakule Evariste, nommé le 29 janvier et en

poste à Beni, à coordonner les priorités en matière de protection avec les autorités provinciales congolaises.

22. Les menaces persistantes contre la sécurité des soldats de la paix et les restrictions imposées par le M23 à la liberté de circulation de la MONUSCO, ainsi que le contrôle de l'aéroport de Goma par le M23, ont eu de graves répercussions sur les opérations de la MONUSCO et ont contraint la Mission à trouver un juste équilibre entre la priorité de son mandat – protéger les civils – et la nécessité d'assurer la sécurité de son personnel. Dans un contexte d'hostilité croissante du M23 à l'égard de la MONUSCO, entre 3 000 et 4 300 civils se sont massés, le 17 février, dans diverses bases de la Mission autour de Goma pour exiger la remise des forces de sécurité désarmées sous la protection de la MONUSCO, faisant ainsi écho aux demandes répétées du M23.

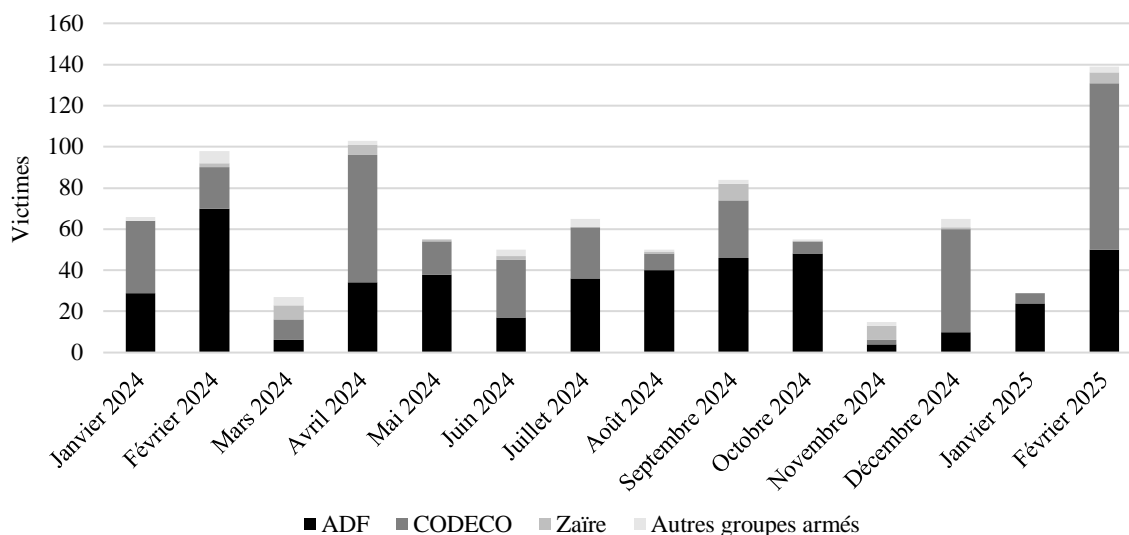
23. Dans l'intervalle, le M23, soutenu par la RDF, a continué à asseoir sa mainmise, établissant une administration parallèle dans de grandes parties des territoires de Masisi, Rutshuru, Lubero Sud et Nyiragongo ainsi qu'à Goma et ses environs. Les 5 et 11 février, respectivement, le M23 a nommé une autorité provinciale parallèle pour le Nord-Kivu et un maire pour Goma. Le groupe a mis en place sa propre police parallèle, établi des services coutumiers et administratifs et continué à prélever des impôts, tout en poursuivant l'enrôlement dans ses rangs.

24. Dans le Grand Nord, tirant parti du vide sécuritaire créé par le fait que les FARDC avaient été déployées dans le sud de Lubero aux fins d'une offensive visant le M23, les Forces démocratiques alliées ont multiplié leurs attaques à la fin de décembre, en particulier à Lubero et à Beni et près de Butembo, tuant au moins 224 civils. En guise de riposte, la MONUSCO a mis en place un déploiement permanent de combat à Mbau et Oicha, renforçant la présence de la Brigade d'intervention et améliorant sa capacité de protéger les populations touchées. En janvier, la coopération entre la MONUSCO et les FARDC s'est améliorée, ce qui a permis de mieux coordonner les efforts dirigés contre les Forces démocratiques alliées. Par ailleurs, le sentiment anti-MONUSCO croissant, alimenté par l'insécurité persistante et la frustration des civils face à l'enlisement du conflit, a encore entravé le travail de la Mission auprès des populations locales, compliquant ainsi ses efforts de protection.

Ituri

25. Dans l'Ituri, les attaques réciproques entre factions de la Coopérative pour le développement du Congo (CODECO) et du groupe Zaïre se sont multipliées, en particulier dans les territoires de Djugu et de Mahagi, des civils ayant été pris pour cible près des sites de personnes déplacées, dans les terres agricoles et dans des zones minières. Les Forces démocratiques alliées ont également continué à représenter une grave menace pour les civils (voir fig. I).

Figure I
**Assassinats de civils commis par des groupes armés dans la province de l'Ituri
 et vérifiés par la Mission (janvier 2024-février 2025)**



Source : MONUSCO/Bureau conjoint des Nations Unies pour les droits de l'homme en République démocratique du Congo.

Abréviations : ADF = Forces démocratiques alliées ; CODECO = Coopérative pour le développement du Congo.

26. Le 31 décembre, la MONUSCO a conclu l'opération « Secure Harvest », impliquant plus de 860 patrouilles conjointes dans une quarantaine de lieux, permettant aux agriculteurs de l'Ituri de récolter le fruit de leur travail en toute sécurité, tout en facilitant la collaboration de la MONUSCO avec les FARDC.

27. En janvier, les conditions de sécurité se sont brièvement améliorées après un déplacement des activités des Forces démocratiques alliées du sud de l'Ituri vers le Nord-Kivu ainsi que grâce à la préparation du dialogue d'Aru II et à l'enrôlement d'éléments Zaïre dans le programme de désarmement, de démobilisation, de relèvement communautaire et de stabilisation. Cette situation a toutefois été suivie d'une recrudescence des attaques violentes lancées contre les civils par les Forces démocratiques alliées, la CODECO et le groupe Zaïre, en février. Entre le 8 et le 27 janvier, la MONUSCO a facilité des consultations menées par le Gouvernement, associant des représentants du programme de désarmement, de démobilisation, de relèvement communautaire et de stabilisation national et de la Réserve armée de défense, avec des groupes armés, dont le groupe Zaïre, la CODECO, la Force de résistance patriotique de l'Ituri, le Front patriotique et intégrationniste du Congo et Chiny ya Tuna. Ces discussions visaient à préparer le dialogue d'Aru II, qui en est au point mort du fait de l'insécurité croissante constatée dans l'est du pays.

28. Après une attaque lancée par la CODECO dans la nuit du 10 au 11 février à Djaiba, dans le territoire de Djugu, qui a fait 58 morts parmi les civils, dont 27 enfants, et 8 blessés d'origine hima, la MONUSCO a procédé à une évacuation sanitaire le 11 février, transportant 6 civils blessés, dont 4 enfants, de Djaiba à Bunia. La MONUSCO a également détaché des patrouilles pour protéger deux sites de personnes déplacées à Djaiba et Lodha et a établi des bases d'opérations mobiles à Lodha et à Aar pour empêcher une nouvelle escalade de la violence.

29. Entre le 12 et le 15 février, la CODECO a tué 16 civils à Lodja, Bassa, Jina et Aar, provoquant le déplacement de centaines de personnes vers la région de Bule. En

réponse aux menaces d'attaques visant les sites de personnes déplacées de Drodro, Lodha, Dhendro et Bule, la MONUSCO a systématiquement déployé des patrouilles dans ces zones. D'autres épisodes attribués aux éléments Zaïre ont encore été signalés, notamment le meurtre de quatre civils dans les localités de Landa et de Lingo.

30. Le 31 janvier, en raison de la détérioration des conditions de sécurité observée dans l'est de la République démocratique du Congo, les Forces de défense du peuple ougandais (FDPO) ont déployé quelque 2 000 soldats supplémentaires dans le Nord-Kivu. Dans l'Ituri, le 16 février, les FDPO ont franchi la frontière dans le sud d'Irumu et ont déployé un millier de soldats à Bunia, qui reste en dehors de la zone de l'opération Shujaa menée conjointement par les FARDC et les FDPO. Dans une déclaration publiée sur son compte X (anciennement Twitter) le 21 février, le Président de l'Ouganda, Yoweri Museveni, a déclaré que les soldats de la FDPO présents en République démocratique du Congo avaient pour mission de combattre les Forces démocratiques alliées aux côtés des FARDC et de protéger la construction de la route Kasindi-Beni-Butembo. Le Président Museveni a ajouté que les FDPO avaient obtenu l'autorisation du Gouvernement de la République démocratique du Congo de se déployer à Lubero et à Bunia. Le 1^{er} mars, un convoi de 12 véhicules des FDPO a franchi le poste frontière de Goli et s'est dirigé jusqu'à la ville de Mahagi, où il a établi une présence près de l'aéroport. Le 2 mars, des renforts supplémentaires y ont pénétré, atteignant Mahagi avant de se rendre à Ngote, entre Mahagi et Djugu.

31. La MONUSCO a continué à patrouiller le long des principales routes d'approvisionnement, notamment dans les territoires de Djugu et de Mahagi, afin de renforcer la sécurité et de faciliter l'activité économique ainsi que la liberté de circulation des civils et d'autres acteurs de la sécurité. L'adaptation de la posture et du commandement a permis d'améliorer les temps de riposte. Pour les alertes auxquelles il a été possible de répondre, la MONUSCO s'est mobilisée dans les 15 minutes afin de décourager les attaques potentielles.

32. Les relations entre l'assemblée provinciale, la société civile et le gouverneur militaire se sont détériorées après la tenue de débats sur l'état de siège en place depuis mai 2021 et du fait de préoccupations concernant les lacunes en matière de gouvernance et de représentation. La MONUSCO a mis à profit ses bons offices pour faciliter le dialogue entre les parties prenantes, désamorcer les tensions et encourager la participation des acteurs de la société civile aux processus de gouvernance. La Mission s'est également engagée auprès d'associations de jeunes, notamment le parlement des jeunes et le conseil provincial des jeunes, pour sensibiliser les cinq territoires de la province aux risques d'association avec des groupes armés, contribuant ainsi à renforcer la confiance et la collaboration entre les jeunes et les autorités provinciales.

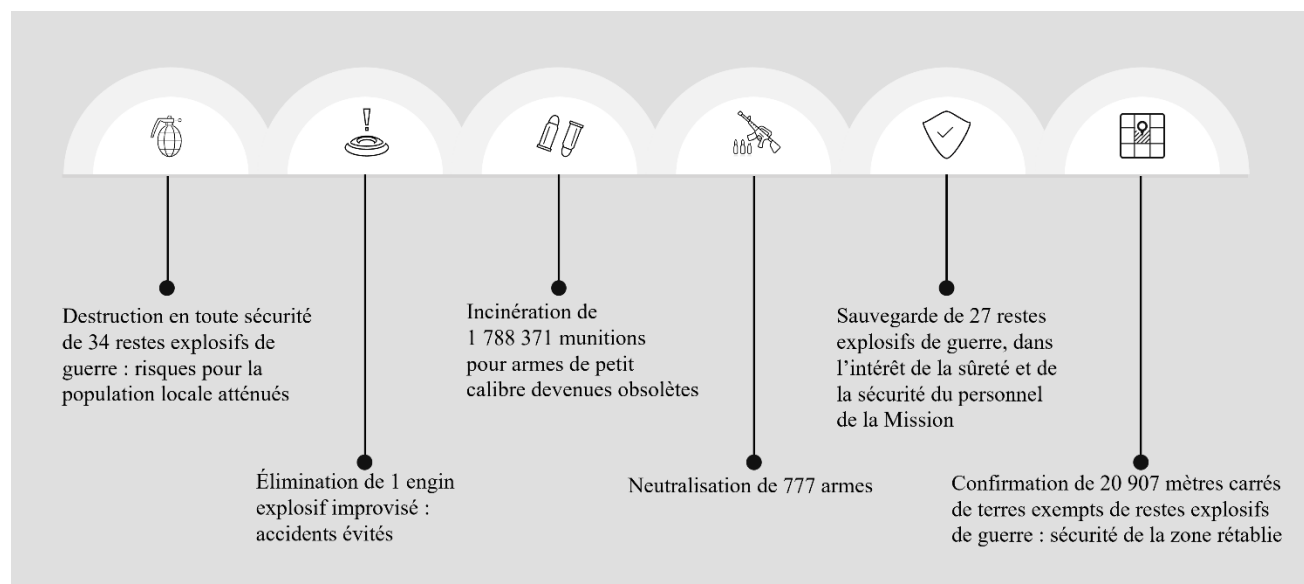
33. La MONUSCO a continué de fournir une expertise technique et des conseils aux parties prenantes locales et provinciales afin de faciliter la mise en place d'un mécanisme de dialogue permanent en Ituri, dans le but de consolider les initiatives existantes en surveillant la mise en œuvre des accords de paix locaux et en jouant le rôle de médiateur dans les différends.

34. Le Service de la lutte antimines a déminé 34 restes explosifs de guerre, éliminé un engin explosif improvisé, incinéré 1 788 371 munitions d'armes légères et déminé 20 907 mètres carrés de terres dans l'Ituri et au Nord-Kivu (voir fig. II). L'offensive du M23 à Goma a entraîné une contamination de divers quartiers de la ville par des engins explosifs. Le Service de la lutte antimines a sauvé 27 restes explosifs de guerre et a soutenu la MONUSCO en évaluant et en sécurisant 777 armes. Toutefois, les restrictions imposées par le M23 à la liberté de circulation de la MONUSCO ont

empêché le Service de la lutte antimines de contribuer à l'élimination en toute sécurité des munitions non explosées.

Figure II

Activités du Service de la lutte antimines (1^{er} décembre 2024-28 février 2025)



Source : MONUSCO/Service de la lutte antimines.

IV. Situation des droits humains

A. Droits humains et droit international humanitaire

35. La situation des droits humains, en particulier dans les zones contrôlées par le M23, s'est fortement détériorée et les difficultés d'accès ont considérablement entravé la vérification par la MONUSCO des allégations de violations des droits humains et d'atteintes à ces droits. Au Nord-Kivu, la MONUSCO a reçu des informations crédibles faisant état du meurtre d'au moins 126 personnes dans les zones contrôlées par le M23 depuis le 26 janvier, ainsi que d'enlèvements de civils et de recrutement forcé de jeunes, y compris d'enfants, à Goma et dans ses environs. Au Nord-Kivu et au Sud-Kivu, le M23 a détruit et démantelé des sites de personnes déplacées, contraignant celles-ci au retour sans leur assurer des garanties de sécurité ou des conditions appropriées. La population civile a été soumise à la conscription et au travail forcés. Des informations faisant état de cas de recrutement et de travail forcé de civils par le M23 ont également été reçues. Le Bureau conjoint des Nations Unies pour les droits de l'homme en République démocratique du Congo a documenté des violations du droit international humanitaire, notamment la prise d'assaut par le M23 de deux hôpitaux de Goma suivie de l'enlèvement d'au moins 130 malades et blessés soupçonnés d'être des éléments des FARDC ou affiliés à des groupes opérant sous le nom de Wazalendo ou Volontaires pour la défense de la patrie (VDP).

36. Au Nord-Kivu et au Sud-Kivu, le Bureau conjoint des Nations Unies pour les droits de l'homme a reçu des demandes de protection individuelle de la part de défenseurs des droits humains, de journalistes, de membres de la société civile et d'autorités judiciaires menacés ou à risque de représailles de la part du M23.

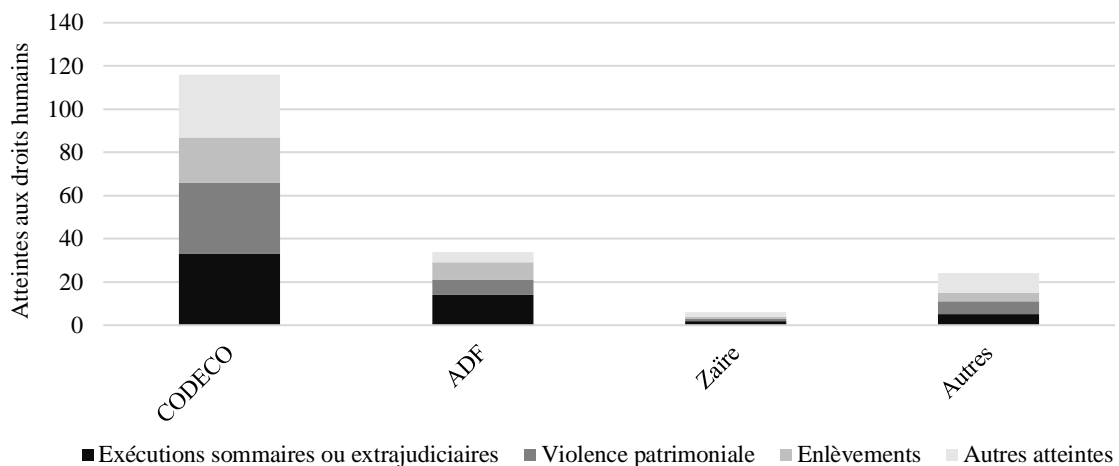
37. La MONUSCO a continué de recevoir des informations faisant état d'exécutions extrajudiciaires, de violences sexuelles et d'autres violations des droits humains et d'atteintes à ces droits perpétrées par des membres des FARDC et des groupes armés, y compris des groupes organisés sous le nom de Wazalendo ou VDP, dans la zone du Petit Nord, au Nord-Kivu, et dans le territoire de Kalehe, au Sud-Kivu.

38. En outre, des attaques à motivation ethnique, des arrestations et détentions arbitraires et des menaces au Sud-Kivu, au Nord-Kivu, au Kasai-Central et à Kinshasa ont continué d'être documentées. Le Bureau conjoint des Nations Unies pour les droits de l'homme a reçu 12 allégations de discours de haine et d'incitation à l'hostilité visant les Banyamulenge et Tutsis ou les personnes parlant le kiswahili. Des épisodes de violences physiques et verbales dirigées contre des journalistes par des inconnus à Goma, un cas de lynchage par une foule en colère dans un site de personnes déplacées ainsi que des menaces de mort visant des militants de l'opposition à Kinshasa, tous actes motivés par une appartenance ethnique supposée, ont également été documentés. En décembre, par suite du plaidoyer de la MONUSCO, le projet de loi contre le tribalisme, le racisme et la xénophobie a été soumis à nouveau à l'Assemblée nationale.

39. Dans l'Ituri, la situation des droits humains s'est aussi considérablement détériorée. La CODECO et les Forces démocratiques alliées se sont rendues responsables des exactions les plus graves, décrivant un pic significatif en décembre – 88 meurtres ayant été commis par la CODECO et 76 meurtres ayant été commis par les Forces démocratiques alliées dans l'Ituri et au Nord-Kivu, notamment. Une enquête menée du 15 au 22 janvier a permis de documenter 92 violations et exactions faisant au moins 164 victimes, principalement commises par des groupes armés (95 %), notamment la CODECO (73 cas) et le groupe Zaïre (12 cas), tandis que 5 % ont été le fait d'agents de l'État (voir fig. III).

Figure III

Atteintes aux droits humains commises par des auteurs armés dans la province de l'Ituri et vérifiées par la Mission (1^{er} décembre 2024-28 février 2025)



Source : MONUSCO/Bureau conjoint des Nations Unies pour les droits de l'homme.

Abréviations : ADF = Forces démocratiques alliées ; CODECO = Coopérative pour le développement du Congo.

40. Le 30 janvier, le Conseil supérieur de l'audiovisuel et de la communication a demandé aux médias de s'abstenir de diffuser des informations concernant le conflit dans l'est sans citer de sources officielles et de diffuser des programmes d'appel en direct sur les opérations militaires, sous peine de sanctions.

41. Le 3 décembre, le Ministre de la justice a lancé l'opération Ndobo destinée à lutter contre la criminalité urbaine à Kinshasa, déclarant que les peines de mort prononcées contre les membres présumés de gangs criminels (« Kulunas ») seraient appliquées. Quelque 170 personnes ont depuis lors été transférées à la prison d'Angenga, dans la province de la Mongala, pour y être exécutées après avoir été déclarées coupables et condamnées par des tribunaux itinérants. Le 18 janvier, le Président Tshisekedi a informé la communauté diplomatique à Kinshasa que la peine de mort ne serait appliquée qu'en cas de terrorisme et de trahison, la portée de ces crimes pouvant toutefois être sujette à interprétation.

42. Le 7 février, le Conseil des droits de l'homme, dont la République démocratique du Congo est membre depuis le 1^{er} janvier 2025, a tenu une session extraordinaire sur le pays, établissant par la suite une mission d'enquête du Haut-Commissariat des Nations Unies aux droits de l'homme ainsi qu'une commission d'enquête indépendante chargée d'enquêter sur les graves violations des droits humains et atteintes à ces droits et les violations graves du droit international humanitaire commises dans le Nord-Kivu et le Sud-Kivu depuis janvier 2022.

B. Protection de l'enfance

43. Entre le 1^{er} décembre 2024 et le 28 février 2025, la MONUSCO a vérifié 472 violations graves des droits de l'enfant commises à l'égard de 403 enfants (313 garçons et 90 filles), notamment des cas d'enlèvement (206), de meurtre ou d'atteintes à l'intégrité physique (115), de recrutement et d'utilisation (88), de violences sexuelles (39), d'attaque d'écoles ou d'hôpitaux (19) et de déni d'accès humanitaire (5). Des violations graves ont été vérifiées dans le Nord-Kivu (350), l'Ituri (84) et le Sud-Kivu (38) et ont été attribuées aux auteurs suivants : M23 (266), CODECO (52), Nyatura (45), Forces démocratiques alliées (18), Raïa Mutomboki (14), Maï-Maï Mazembe (11), FDLR-Forces combattantes abacunguzi (7) et autres groupes armés (39). Les forces de défense et de sécurité congolaises ont été responsables de 19 violations, les forces étrangères ayant commis 1 violation.

44. Dans le contexte de la nouvelle offensive du M23, la MONUSCO a reçu des informations faisant état d'une augmentation du nombre d'enlèvements et de cas de recrutement forcé d'enfants dans les zones contrôlées par le groupe armé. Cependant, les conditions de sécurité régnant sur le terrain ont limité la capacité de la Mission de vérifier ces informations.

45. En décembre, après l'engagement de la MONUSCO, deux groupes armés opérant sous le nom de Wazalendo ou VDP dans le Nord-Kivu ont signé des déclarations unilatérales visant à empêcher le recrutement et l'utilisation d'enfants ainsi que d'autres violations graves commises contre les enfants. La MONUSCO et le Fonds des Nations Unies pour l'enfance (UNICEF) ont également engagé le Gouvernement à adopter une charte contre l'instrumentalisation des enfants à des fins politiques ou électorales ou dans le cadre d'un conflit.

C. Violence fondée sur le genre et violences sexuelles liées aux conflits

46. Le Bureau conjoint des Nations Unies pour les droits de l'homme a documenté 106 cas de violences sexuelles liées au conflit commises contre 331 personnes (260 femmes, 70 filles et 1 garçon), dont 156 étaient des personnes survivantes de violences sexuelles liées au conflit commises par les FARDC, par la CODECO (45), les Twigwaneho (34), les FDLR (25), les groupes Maï-Maï (19) et le M23 (15). La plupart de ces cas ont été documentés dans le Nord-Kivu (65 cas), dans l'Ituri (19 cas) et dans le Sud-Kivu (22 cas). L'offensive du M23 au Nord-Kivu et au Sud-Kivu et les

déplacements massifs qui ont suivi, ainsi que l'afflux de combattants et de prisonniers évadés, ont considérablement accru la vulnérabilité des filles et des femmes aux violences sexuelles liées au conflit. En outre, les conditions d'insécurité et les problèmes d'accès ont fortement entravé la vérification des cas, beaucoup d'entre eux n'étant pas signalés.

47. Lors de l'évasion de la prison de Muzenze à Goma, survenue le 27 janvier, 4 709 détenus ont pris la fuite et les autorités congolaises ont signalé qu'au moins 165 femmes avaient été violées par des ex-détenus. L'aile de la prison réservée aux femmes ayant été incendiée, pratiquement toutes les détenues et les personnes à leur charge ont péri. Au Sud-Kivu, le Bureau conjoint des Nations Unies pour les droits de l'homme a vérifié une centaine de viols commis contre des femmes dans plusieurs villages du territoire de Fizi entre le 22 et le 25 février par des soldats des FARDC et des éléments Twigwaneho.

48. Avant l'offensive du M23, la police des Nations Unies avait organisé 10 séances de sensibilisation à la violence sexuelle fondée sur le genre et à la violence sexuelle liée au conflit dans des camps de personnes déplacées, à l'intention de 1 028 membres de la communauté, dont 477 femmes et 330 enfants. En outre, quatre ateliers de renforcement des capacités ont été organisés à l'intention de 79 membres de la Police nationale congolaise, dont 17 femmes.

V. Défis et action humanitaires

49. La crise humanitaire en République démocratique du Congo reste l'une des plus graves au monde. En décembre 2024, 7,8 millions de Congolais se trouvaient déplacés à l'intérieur du pays, dont 2,8 millions au Nord-Kivu, 1,7 million au Sud-Kivu et 1,4 million dans l'Ituri. La situation dans les provinces orientales s'est gravement détériorée depuis janvier, en raison des offensives du M23 au Nord-Kivu et au Sud-Kivu.

50. Au Nord-Kivu, l'escalade de la crise a provoqué de nouveaux déplacements massifs dans des conditions extrêmement précaires. Au 20 février, 96 % des personnes déplacées de 14 sites dans et autour de Goma – 677 000 personnes en tout – avaient pris la fuite. La nature potentiellement involontaire de ces mouvements et l'absence d'autres solutions viables pour les personnes concernées suscitent de plus en plus d'inquiétudes. Les combats ont fortement mis à mal les installations médicales, tandis que les installations et les entrepôts humanitaires ont été pillés et saccagés, entraînant la perte de denrées alimentaires vitales, de fournitures médicales et de stocks d'urgence. Les risques sanitaires augmentent en raison d'épidémies de mpox et de choléra survenues à Goma, tandis que les installations médicales sont toujours débordées par le traitement des blessés. Les organisations humanitaires s'adaptent tandis que l'accès à de nombreuses zones reste difficile en raison de conditions de sécurité instables. La prise de l'aéroport de Goma par le M23 a encore entravé la logistique et l'accès humanitaires.

51. Dans le Sud-Kivu, les offensives du M23 ont provoqué le déplacement de plus de 250 000 personnes depuis le début de janvier, mettant encore plus à l'épreuve les ressources limitées des communautés d'accueil. Entre le 1^{er} janvier et le 10 février, plus de 100 000 personnes ont fui vers Idjwi. L'aide pécuniaire fournie par les partenaires humanitaires, destinée à environ 36 000 personnes déplacées nouvellement arrivées, a dû être suspendue en raison de la détérioration de la situation de sécurité. À Uvira, plus de 126 000 personnes déplacées à l'intérieur du pays sont actuellement privées d'aide du fait des affrontements qui restreignent l'accès humanitaire. La prise de l'aéroport de Kavumu par le M23 a également entravé la logistique et l'accès humanitaires.

52. Le 26 janvier, face à l'ampleur et à la gravité de la crise, le Coordonnateur des secours d'urgence a approuvé une allocation de 17 millions de dollars à imputer sur le Fonds central pour les interventions d'urgence afin de soutenir les interventions urgentes destinées à sauver des vies dans le Nord-Kivu et le Sud-Kivu.

53. Le Plan de réponse aux besoins humanitaires pour 2025, lancé conjointement le 27 février par le Gouvernement, l'ONU et les partenaires humanitaires, vise à fournir une assistance à 11 millions de personnes sur les 21,2 millions qui sont dans le besoin, moyennant un budget de 2,54 milliards de dollars. L'escalade du conflit, l'aggravation des besoins et les contraintes opérationnelles soulignent la nécessité urgente d'un soutien international plus important qui permette d'intensifier les initiatives en matière d'interventions. Au 28 février, le Plan n'était financé qu'à 7 %.

VI. Appui à la stabilisation et au renforcement des institutions de l'État et aux principales réformes de la gouvernance et du secteur de la sécurité

A. Désarmement, démobilisation et réintégration

54. Le 22 janvier, la MONUSCO et l'équipe de pays des Nations Unies ont facilité la tenue d'un atelier à Kinshasa avec les nouveaux dirigeants du programme de désarmement, de démobilisation, de relèvement communautaire et de stabilisation et avec des partenaires pour recenser les priorités et resserrer la collaboration, notamment par le renforcement des structures de gouvernance du programme, l'élaboration d'initiatives de développement socioéconomique et une stratégie complémentaire de lutte contre la violence. Ces mesures ont été prises après la nomination, le 19 décembre, du nouveau coordonnateur national du programme de désarmement, de démobilisation, de relèvement communautaire et de stabilisation, Jean de Dieu Ntanga Ntita, et de deux adjoints.

55. Dans l'Ituri, dans le contexte du dialogue d'Aru II, la Mission a aidé les autorités nationales, y compris dans le cadre du programme de désarmement, de démobilisation, de relèvement communautaire et de stabilisation, à procéder à la démobilisation partielle de 1 217 combattants du groupe Zaïre en janvier, qui ont remis 108 armes aux autorités à Mabanga, dans le territoire de Djugu. La MONUSCO a offert des possibilités d'emploi à court terme aux ex-combattants et aux membres de la communauté afin de faciliter la réinsertion et de favoriser la cohésion sociale. Au terme de consultations tenues avec les partenaires provinciaux, nationaux et internationaux ainsi qu'avec l'équipe de pays des Nations Unies, un plan d'appui conjoint des partenaires a été élaboré pour accélérer la réinsertion socioéconomique de ces combattants démobilisés tout en veillant à la radiation des individus soupçonnés de violations graves des droits humains ou d'atteintes à ces droits. Cependant, le récent cycle d'attaques lancées contre les civils risque de faire dérailler les premiers progrès en matière de désarmement et de démobilisation réalisés dans le cadre de ce dialogue.

56. En décembre, deux projets pilotes exécutés dans le cadre du programme de désarmement, de démobilisation, de relèvement communautaire et de stabilisation, avec l'appui de la MONUSCO en collaboration avec l'équipe de pays des Nations Unies et d'autres partenaires internationaux, ont été achevés. Ces projets, en cours depuis juin 2022, ont été mis en œuvre dans l'Ituri, au Nord-Kivu (Beni et Lubero) et au Sud-Kivu et ont facilité la réinsertion à l'échelle locale de 8 628 bénéficiaires (1 770 femmes), dont 1 482 ex-combattants et 6 075 membres de la communauté. Les destinataires des projets ont remis en état 77,5 kilomètres de routes, améliorant ainsi l'infrastructure locale et injectant plus de 1,6 million de dollars dans l'économie sous

forme de salaires, versés directement aux bénéficiaires. Les projets ont également permis d'apporter un soutien psychosocial, de faciliter 48 dialogues communautaires devant permettre d'aborder les problèmes de réinsertion et de former 677 dirigeantes afin d'améliorer leur participation au règlement des conflits.

57. Au Nord-Kivu, et de plus en plus au Sud-Kivu, la reprise des offensives du M23 a donné lieu à de vastes campagnes de recrutement de la part des FARDC, menées notamment sous le nom de Wazalendo ou VDP, ainsi que du M23. Au début de février, trois nouveaux centres de recrutement des FARDC/Réserve armée de la défense ont ouvert leurs portes à Beni et Butembo. Le soutien du Gouvernement aux groupes Wazalendo ou VDP a entraîné une prolifération accrue d'armes légères et de petit calibre.

58. La Mission a continué à soutenir le rapatriement des combattants étrangers et des personnes à leur charge, rapatriant, entre décembre et la mi-janvier, trois combattants et deux combattantes ainsi qu'un garçon et deux filles à leur charge au Rwanda, en collaboration avec le programme de désarmement, de démobilisation, de relèvement communautaire et de stabilisation. Depuis la prise de Goma par le M23, la MONUSCO, en coordination avec le Bureau de l'Envoyé spécial du Secrétaire général pour la région des Grands Lacs, prend des mesures pour assurer le désarmement et le rapatriement sûrs et volontaires des groupes armés étrangers.

B. Réforme du secteur de la sécurité et appui au système judiciaire et à la lutte contre l'impunité

59. La MONUSCO a continué de plaider pour la mise en service de la Commission nationale sur la réforme du secteur de la sécurité, sous l'égide du Bureau du Conseiller pour la sécurité nationale. Toutefois, la récente offensive du M23 a retardé le lancement de la Commission et a poussé le Gouvernement à détourner les ressources pour s'occuper dans l'immédiat des besoins en matière de sécurité.

60. Du 2 au 6 décembre, avec le soutien de la MONUSCO, le Commandement général des écoles militaires a organisé un atelier à l'intention de 54 représentants des commandements d'état-major et des corps spécialisés des FARDC, dont 17 femmes, afin d'élaborer une doctrine de formation militaire normalisée conforme aux exigences des opérations contemporaines menées sur le terrain.

61. Afin de renforcer les capacités nationales d'enquête et de poursuite concernant les crimes internationaux, la MONUSCO a formé des acteurs judiciaires aux enquêtes balistiques et numériques à Goma et à Bunia. Le soutien technique et logistique apporté par la MONUSCO à l'organisation d'audiences foraines au Nord-Kivu a abouti à la condamnation d'un chef de groupe armé pour crimes de guerre commis entre 2011 et 2014 dans le territoire de Masisi, au Nord-Kivu. La Mission a contribué au renforcement de la responsabilité des acteurs et des institutions judiciaires dans le cadre de quatre inspections judiciaires effectuées dans l'Ituri.

62. Après la chute de Goma, les juridictions civiles et militaires de la ville ont cessé de fonctionner, les infrastructures ayant été endommagées, les dossiers détruits et les magistrats ayant fui la ville. Au Sud-Kivu, les autorités judiciaires, avec l'appui de la capacité résiduelle de la Mission, ont numérisé les dossiers judiciaires prioritaires, pour les sauvegarder. Des mesures analogues ont également été prises, à titre préventif, à Bunia.

63. La surpopulation carcérale est restée importante, les admissions dépassant largement les libérations alors que la commission de décongestion de Kinshasa a cessé ses activités. La MONUSCO a soutenu les efforts déployés à Beni et à Bunia pour accélérer le traitement des dossiers, ce qui a permis de libérer 519 détenus, dont

23 femmes et 59 mineurs. De même, 111 prisonniers ont bénéficié d'une grâce présidentielle, tandis que 49 détenus, soit 34 hommes et 15 mineurs (dont 1 fille), ont été libérés de la prison de Bukavu le 13 février par la commission ad hoc de décongestion locale. La MONUSCO a également facilité la tenue d'audiences foraines, qui ont abouti à 20 acquittements suivis de remises en liberté (de 17 civils et de 3 militaires) et à 185 condamnations, dont celle de 66 membres des FARDC et de 2 policiers. Le soutien technique et logistique de la MONUSCO a contribué à la libération de 221 détenus et au transfert de 225 autres à la suite d'inspections judiciaires menées dans les centres de détention de la Police nationale congolaise à Bunia, Beni, Goma et Bukavu.

64. L'offensive du M23 a entraîné des évasions dans le Nord-Kivu, à la prison de Muzenze à Goma ainsi qu'aux prisons de Bukavu et de Kabare, dans le Sud-Kivu. Ces faits ont permis l'évasion de 7 208 prisonniers – 4 709 de Goma, 2 278 de Bukavu et 221 de Kabare –, dont 4 502 détenus à haut risque, notamment des membres du M23 et des Forces démocratiques alliées, qui représentaient 62 % des évadés. Le 19 février, des déserteurs des FARDC ont pris d'assaut la prison d'Uvira pour en libérer des camarades. Quelque 553 détenus se sont évadés et plus de 300 ont fui la prison centrale de Kalemie.

VII. Retrait progressif, responsable et durable

65. S'appuyant sur les enseignements tirés de la transition de la MONUSCO au Sud-Kivu, l'équipe provinciale intégrée de transition du Nord-Kivu a été officiellement relancée, le 3 décembre. Dans l'Ituri, l'équipe s'est réunie le 21 janvier pour discuter des prochaines étapes de la relance des groupes de travail et du recensement des priorités pour la transition. Du 4 au 6 décembre, le secrétariat technique conjoint a mené une mission d'évaluation conjointe au Sud-Kivu afin d'évaluer la mise en œuvre de la feuille de route provinciale de transition. La mission d'évaluation a souligné le besoin urgent de renforcer les déploiements des FARDC et de la Police nationale congolaise dans les zones sensibles en matière de protection, en particulier à Mwenga, Fizi, Kalehe et Baraka, et d'améliorer la logistique, le matériel et les fournitures à l'appui des forces déployées. Le premier rapport à mi-parcours du plan d'appui de l'ONU à la transition au Sud-Kivu, achevé en janvier, a mis en évidence des déficits de financement existants malgré les efforts de mobilisation des ressources déployés par le Gouvernement et le système des Nations Unies.

66. La planification aux niveaux provincial et national a été considérablement compromise par la détérioration rapide des conditions de sécurité régnant dans l'est de la République démocratique du Congo. Dans le Sud-Kivu, la mise en œuvre de la feuille de route provinciale du Gouvernement pour la transition a été suspendue après la prise de Bukavu par le M23. Les efforts déployés par le groupe de travail conjoint (Gouvernement-MONUSCO-équipe de pays des Nations Unies) pour définir les modalités de l'approche personnalisée du désengagement de la Mission ont été tout aussi gravement compromis par les avancées du M23 dans le Nord-Kivu et le Sud-Kivu, ce qui soulève des questions quant à la faisabilité de l'exercice dans un contexte ayant radicalement changé.

VIII. Les femmes et la paix et la sécurité

67. La MONUSCO a continué d'user de ses bons offices pour promouvoir une gouvernance inclusive et une participation effective des femmes à la vie politique. Le 21 janvier, la Représentante spéciale du Secrétaire général pour la République démocratique du Congo a rencontré des Congolaises afin de relancer le plaidoyer pour

la paix dans l'est du pays. Les participantes ont souligné la nécessité de la tenue d'un dialogue qui s'attaque à régler la crise sévissant au Nord-Kivu et au Sud-Kivu, l'urgence d'apporter une aide humanitaire aux populations déplacées et l'importance de la solidarité et du plaidoyer des femmes aux niveaux national, régional et international. En outre, la MONUSCO et l'Entité des Nations Unies pour l'égalité des sexes et l'autonomisation des femmes (ONU-Femmes) se sont réunies avec des dirigeantes et des ambassadrices pour discuter de la riposte à apporter à la crise sécuritaire et humanitaire au Nord-Kivu.

68. La MONUSCO a continué de promouvoir une masculinité positive en formant 40 membres de la Police nationale congolaise et des FARDC ainsi que 17 médiatrices et ambassadrices de la paix à Goma. À Bunia et dans l'Ituri, la MONUSCO s'est associée au Ministère du genre, de la famille et des enfants pour élaborer un plan d'action sur la masculinité positive qui offre des possibilités de dialogue tout en promouvant une manière inclusive de construire des ménages et des collectivités solides et exempts de violence.

IX. Efficacité de la Mission

A. Performance de la Mission

Composante militaire

69. La MONUSCO a déployé 10 173 soldats, dont 7,67 % étaient des femmes, et 448 experts militaires des Nations Unies en mission, dont 23 % étaient des femmes, sur un effectif autorisé de 11 500 soldats et 600 experts militaires. Le pourcentage de femmes parmi les officiers d'état-major et les observateurs est resté stable à 23 %, tandis que la participation des femmes aux contingents a légèrement diminué, passant de 7,73 % à 7,67 %. Conformément à ses engagements dans le cadre de l'Action pour le maintien de la paix Plus, la MONUSCO a procédé à l'évaluation de 22 unités militaires et a exécuté des plans d'amélioration de la performance pour chaque unité. Le 10 février, le général de corps d'armée Ulisses de Mesquita Gomes a pris le commandement de la force de la MONUSCO.

70. La fermeture de l'aéroport de Goma a perturbé les relèves de contingents programmées, les évacuations sanitaires et le transport de marchandises, contraignant à procéder à des réacheminements coûteux via Entebbe (Ouganda) et mettant à rude épreuve la pérennisation de la force. Les évacuations sanitaires aériennes de niveau IV vers le Kenya et l'Ouganda n'ont pas pu être effectuées, et les vols d'évacuation sanitaire primaire et secondaire vers Goma sont restés suspendus. Dans le secteur central, les restrictions de vol ont bloqué les évacuations aériennes au départ de Kitshanga, Kiwanja, Kanyobagonga et Sake, obligeant à procéder à de longues évacuations par la route et mettant en péril les protocoles d'évacuation sanitaire primaire. Depuis qu'il a pris le contrôle de Goma, le M23 a insisté pour que la MONUSCO donne un préavis de 48 heures pour les convois logistiques et a imposé des restrictions sur les livraisons à la Mission de la SADC. Les restrictions imposées par le Mouvement ont également eu pour effet de bloquer les livraisons de carburant, touchant les générateurs et les communications essentielles. Les déploiements militaires à Goma sont restés limités.

71. Les officiers d'état-major de plusieurs pays fournisseurs de contingents ou de personnel de police ont été évacués ou ont reçu pour instruction de ne pas revenir de congés, ce qui a créé des lacunes opérationnelles importantes, qui ont eu des incidences directes sur les fonctions de commandement et de contrôle, sur la prise de décisions en temps réel et sur la coordination au sein de la force.

Composante Police

72. Au 21 janvier 2025, la composante Police de la MONUSCO avait déployé 1 327 policiers provenant de 31 pays contributeurs, notamment 1 047 membres de 6 unités de police constituées, dont 210 femmes, et 276 policiers hors unités constituées, dont 88 femmes.

73. Les performances des unités de police constituées se sont considérablement améliorées, moyennant un meilleur déploiement des équipements, des taux élevés d'aptitude au service et une efficacité opérationnelle accrue. Par rapport à la période précédente, ces éléments se sont traduits par 634 interventions supplémentaires au titre de la réaction immédiate, 17 services d'escorte supplémentaires et 18 patrouilles supplémentaires à l'intérieur et autour des sites de personnes déplacées.

74. Lors des faits récents survenus dans l'est, les deux unités de police constituées de Goma ont renforcé leur position défensive, en déployant des équipes de réaction rapide supplémentaires dans les bases de la MONUSCO. Elles ont également mené des interventions critiques en matière de sécurité, notamment l'extraction du personnel des Nations Unies des zones dangereuses et des services d'escorte conjointe avec l'armée afin de faciliter les transferts du personnel des Nations Unies. Au cours de l'avancée du M23 sur Goma, des tirs d'artillerie soutenus ont détruit les baraquements pour femmes du camp Jambar de la MONUSCO et partiellement endommagé les baraquements pour hommes, ayant également des incidences sur d'autres installations. Après la prise de Goma par le M23, les unités de police ont renforcé les efforts déployés par la Mission pour protéger le personnel et les biens des Nations Unies, malgré de graves problèmes logistiques et opérationnels, notamment des restrictions à la liberté de circulation et des limitations imposées aux patrouilles. Ces contraintes, imposées par le M23 à travers de nombreux points de contrôle, ont entravé des opérations essentielles telles que les évacuations du personnel des Nations Unies et la protection des civils à proximité des camps de personnes déplacées. Au cours des hostilités, neuf membres d'unités de police constituées ont été légèrement blessés.

75. À Kinshasa, les unités de police constituées ont vu entravée leur capacité de sécuriser les locaux des Nations Unies, dans un contexte de troubles civils croissants. Les événements du 28 janvier ont révélé des lacunes dans la capacité de la Police nationale congolaise de protéger les installations des Nations Unies, soulignant la nécessité urgente de renforcer les mesures de sécurité et l'allocation des ressources à Kinshasa. Deux unités de police constituées, comptant en tout 360 personnes, sont seules responsables de la sécurité de l'ensemble du personnel et des biens des Nations Unies, aucune autre force de la MONUSCO n'étant présente, ce qui suscite de sérieuses inquiétudes quant à l'adéquation des dispositions en matière de sécurité et à la capacité des unités de police constituées de gérer les risques potentiels dans un environnement de plus en plus instable.

Composante civile

76. Au 27 février, 2 050 membres du personnel civil (dont 23 % de femmes), parmi lesquels 252 Volontaires des Nations Unies (dont 47,2 % de femmes) et 38 agents fournis par le Gouvernement (dont 32 % de femmes), servaient au sein de la MONUSCO.

B. Système complet de planification et d'évaluation de la performance

77. Conformément à ses obligations en matière de communication des données, la MONUSCO a utilisé le Système complet d'évaluation de la performance pour réaliser

une évaluation à l'échelle de la Mission qui a servi à l'établissement de certaines sections du présent rapport, le but étant d'améliorer l'information communiquée au Conseil de sécurité sur l'empreinte de la Mission à l'aune des priorités fixées par mandat. Les données générées par le cadre de résultats de la Mission ont également été utilisées pour produire des fiches d'information et des infographies.

C. Communication stratégique

78. La MONUSCO a redoublé d'efforts pour lutter contre la désinformation et la désinformation en surveillant les médias sociaux, en lançant des initiatives de sensibilisation du public dans les langues nationales, en menant des actions de proximité, en s'engageant auprès des médias et en diffusant des contenus radiophoniques destinés à lutter contre les discours de haine. Des sessions de formation et des campagnes de sensibilisation ciblées à Kinshasa, Goma et Bunia ont vu la participation de 30 % de femmes, ce qui a permis de renforcer la mobilisation communautaire et les partenariats avec des influenceurs et influenceuses. En outre, la MONUSCO et l'équipe chargée de la lutte contre la désinformation et la désinformation au Siège de l'ONU ont formé des membres du personnel de Radio Okapi chargé de la formation et du personnel chargé de l'information afin de renforcer la capacité de réaction de la Mission.

79. Pour marquer le vingt-cinquième anniversaire de la MONUSCO et des missions qui l'ont précédée (Mission d'observation des Nations Unies en République démocratique du Congo et Mission de l'Organisation des Nations Unies en République démocratique du Congo), la Mission a lancé, sous le thème « MONUSCO au-delà des titres », une campagne d'information soulignant ses contributions et contrant les discours relevant de la désinformation.

80. Lors de l'offensive lancée par le M23 dans le Nord-Kivu et le Sud-Kivu, la MONUSCO et les autorités congolaises ont renforcé leur communication commune afin d'assurer la coordination des messages. Lors d'une conférence de presse commune, les porte-parole du Gouvernement et des FARDC ont reconnu le soutien apporté par la MONUSCO durant les opérations et ont rendu hommage aux soldats de la paix tombés au champ d'honneur. La surveillance des médias sociaux a permis de lutter contre la désinformation et d'évaluer le sentiment du public, tandis que des images vérifiées du champ de bataille et la reconnaissance du rôle joué par la MONUSCO dans la protection des civils ont contribué à atténuer le sentiment anti-MONUSCO.

81. Malgré ces efforts, les campagnes de désinformation et de désinformation ciblées menées par des militants en ligne affiliés au M23 se sont intensifiées, en particulier à l'égard des dirigeants de la Mission et du personnel féminin, certaines personnes ayant reçu des menaces de violences sexuelles.

D. Fautes graves, y compris l'exploitation et les atteintes sexuelles

82. La MONUSCO a continué à gérer les anciens cas d'exploitation et d'atteintes sexuelles, tout en maximisant ses efforts pour prévenir d'autres cas de faute grave. Entre le 1^{er} décembre 2024 et le 27 février 2025, 11 cas d'exploitation et d'atteintes sexuelles ont été signalés. Si trois d'entre eux ont eu lieu en 2025, huit s'étaient produits au cours des années précédentes. Neuf des 11 cas ont été attribués à des militaires et 2 à des civils.

83. La MONUSCO est restée déterminée à fournir une assistance aux victimes d'exploitation et d'atteintes sexuelles et, au cours de la période examinée, a orienté

trois victimes présumées d'actes d'exploitation et d'atteintes sexuelles vers le Fonds des Nations Unies pour la population et trois de leurs enfants vers l'UNICEF. La Mission continue d'encourager les partenariats avec les États Membres afin de renforcer la participation de ceux-ci à la lutte contre l'exploitation et les atteintes sexuelles, tout en exigeant un comportement irréprochable de l'ensemble du personnel. L'engagement de cette Mission dans la lutte contre la faute a été souligné lors des visites faites à la MONUSCO par la Défenseuse des droits des victimes, Najla Nassif Palma, du 15 au 20 décembre, et par le Coordonnateur spécial chargé d'améliorer l'action des Nations Unies face à l'exploitation et aux atteintes sexuelles, Christian Saunders, du 18 au 22 janvier. Ce dernier a également centré son attention sur l'évaluation de l'efficacité des cadres de protection contre l'exploitation et les abus sexuels dans le pays durant la transition de la MONUSCO, y compris la fourniture d'une aide aux victimes.

84. Entre le 26 janvier et le 20 février, la MONUSCO a organisé, à Kinshasa et à Entebbe, des séances d'information et de remise à niveau sur la prévention des conduites répréhensibles, en particulier l'exploitation et les atteintes sexuelles, à l'intention de quelque 700 civils, militaires et membres du personnel de la police des Nations Unies de Goma, de Bukavu et de Beni.

X. Appui régional

85. Conformément à la résolution [2765 \(2024\)](#) du Conseil de sécurité et à son mandat, la MONUSCO est restée déterminée à fournir un soutien ciblé et adapté à la demande à la Mission de la SADC et au mécanisme de vérification ad hoc renforcé, conformément à la politique de diligence voulue en matière de droits humains en cas d'appui de l'ONU à des forces de sécurité non onusiennes, malgré les conditions opérationnelles difficiles qui ont caractérisé la période considérée.

A. Application de la résolution [2746 \(2024\)](#) du Conseil de sécurité

86. De décembre à début janvier, en réponse à des demandes spécifiques de la Mission de la SADC, la MONUSCO a apporté une assistance logistique et un soutien au renforcement des capacités, notamment en fournissant un véhicule blindé et en facilitant des mouvements de personnel d'encadrement.

87. Après la prise de Goma par le M23, la MONUSCO a fourni durant 15 jours des rations et de l'eau potable à 4 500 soldats de la Mission de la SADC ainsi qu'un soutien médical à quatre soldats blessés de cette même mission. La Mission a également coordonné le rapatriement des dépouilles de 16 soldats de la Mission de la SADC via Entebbe. Le 24 février, la MONUSCO a facilité le rapatriement pour raisons médicales de 192 soldats de la Mission de la SADC en les transportant par la route jusqu'à la piste d'atterrissage de Gisenyi.

B. Appui de la MONUSCO au mécanisme de vérification ad hoc renforcé

88. S'appuyant sur les engagements pris par la République démocratique du Congo et le Rwanda dans le cadre du processus de Luanda, la Mission a encouragé les deux parties à rendre pleinement opérationnel le mécanisme de vérification ad hoc renforcé chargé de surveiller le cessez-le-feu entré en vigueur le 4 août.

89. En réponse à la demande formulée par l'Angola le 14 novembre, la Mission a construit un camp à l'aéroport de Goma pour 91 soldats de la compagnie d'infanterie

détachés aux fins du mécanisme. Toutefois, le 26 janvier, l'aggravation de l'insécurité et des violations du cessez-le-feu ont motivé l'Angola à retirer son détachement précurseur, laissant le camp inutilisé.

XI. Sûreté et sécurité du personnel des Nations Unies

90. Dès le 24 janvier, alors que le M23 avançait vers Goma et poursuivait sa progression au Nord-Kivu et au Sud-Kivu, la Mission a coordonné des mesures de protection pour le personnel des Nations Unies, les partenaires humanitaires et les infrastructures critiques. En raison de menaces pour leur sécurité, les membres du personnel non essentiel des Nations Unies de Goma et Beni, au Nord-Kivu, ainsi que de Baraka, Bukavu et Uvira, au Sud-Kivu, ont été temporairement relocalisés. À Goma, 367 membres du personnel recruté sur le plan international ont été évacués vers Entebbe, et près de 1 200 membres du personnel recruté sur le plan national et les personnes à leur charge ont été transférés à Kinshasa. Au Sud-Kivu (Bukavu, Uvira et Baraka), 49 membres du personnel recruté sur le plan international ont été évacués vers Entebbe ou Bujumbura (Burundi), et près de 1 200 membres du personnel recruté sur le plan national et les personnes à leur charge ont été transférés à Kinshasa. À Beni, 97 membres du personnel recruté sur le plan international ont été évacués vers Entebbe, et près de 459 membres du personnel recruté sur le plan national et les personnes à leur charge ont été transférés à Kinshasa. Le personnel essentiel est resté sur place pour soutenir les opérations critiques, notamment la distribution de vivres, l'assistance médicale et la protection des populations vulnérables.

91. En outre, 232 membres du personnel recruté sur le plan national et 75 membres du personnel recruté sur le plan international se sont abrités dans l'enceinte de la MONUSCO durant les combats intenses qui ont fait rage à Goma, les bombardements ayant provoqué des dégâts indirects autour des bases de la MONUSCO. Le 17 février, une manifestation publique contre la MONUSCO, qui a mobilisé des éléments du M23, s'est déroulée à Goma. Au moins 14 cas de pénétration par la force ou de visites non sollicitées au domicile du personnel des Nations Unies faites par le M23 ou des individus armés non identifiés ont été enregistrés, tout comme des cas de restriction à la liberté de circulation du personnel à la frontière de Gisenyi.

92. L'évacuation et la réinstallation du personnel de la MONUSCO se sont déroulées grâce à la coordination étroite et au soutien efficace des équipes de pays des Nations Unies au Rwanda et en Ouganda, dans des conditions extrêmement complexes.

93. Après les violentes manifestations qui se sont tenues le 28 janvier à Kinshasa pour protester contre l'offensive du M23, l'ONU a adopté des modalités de travail exceptionnelles pour l'ensemble du personnel des Nations Unies et a ordonné l'évacuation des familles des membres du personnel recruté sur le plan international.

XII. Observations

94. L'offensive militaire lancée par le M23, soutenu par la RDF, a bouleversé la vie de millions de civils innocents et amené la région des Grands Lacs au bord d'une guerre régionale. Je suis consterné par les terribles souffrances endurées par les civils, y compris les niveaux alarmants de violences sexuelles liées au conflit infligées aux femmes et aux enfants congolais, qui continuent de subir de plein fouet la violence. Les informations faisant état d'enlèvements, de meurtres et du retour involontaire de personnes déplacées dans les zones se trouvant aux mains du M23 sont extrêmement alarmantes. Je suis aussi vivement préoccupé par les informations persistantes faisant

état de violences sexuelles, de pillages et de meurtres qui auraient été perpétrés par les FARDC et des groupes armés opérant sous le nom de Wazalendo ou VDP. Je salue la décision prise par le Conseil des droits de l'homme d'établir une mission d'enquête et une commission d'enquête indépendante sur les graves violations des droits humains et des atteintes à ces droits et les graves violations du droit international humanitaire commises au Nord-Kivu et au Sud-Kivu.

95. Je déplore la disparition de deux soldats de la paix sud-africains et d'un soldat de la paix uruguayen lors de l'offensive lancée par le M23, soutenu par la RDF, sur Sake et Goma. Je présente toutes mes condoléances aux familles des soldats de la paix disparus ainsi qu'aux Gouvernements sud-africain et uruguayen, et je souhaite un prompt rétablissement à celles et ceux qui ont été blessés dans l'exécution du mandat que leur avait confié le Conseil de sécurité. Je rappelle que les attaques visant le personnel des Nations Unies peuvent constituer un crime de guerre et j'invite les autorités compétentes à traduire les responsables en justice. Je présente également mes condoléances aux familles des soldats de la Mission de la SADC tombés dans le champ d'honneur ainsi qu'aux Gouvernements sud-africain et malawien, et je souhaite un prompt rétablissement à tous les membres du personnel de la Mission de la SADC qui ont été blessés lors de l'offensive sur Sake et Goma. Je demande instamment au M23 de lever toutes les restrictions à la liberté de circulation de la MONUSCO et de s'abstenir de toute action visant à empêcher la Mission de s'acquitter des responsabilités qui lui ont été confiées. Je demande instamment au Conseil de sécurité de veiller à ce que quiconque entrave le travail de la MONUSCO ou mette en danger la vie des soldats de la paix et du personnel humanitaire des Nations Unies soit tenu responsable de ses actes.

96. Les incidences de l'offensive lancée par le M23 dans le Nord-Kivu et le Sud-Kivu ont attisé les tensions politiques dans un environnement déjà très tendu. Si la frustration suscitée par l'insécurité persistante dans l'est de la République démocratique du Congo ne cesse de croître, rien ne justifie les violentes attaques lancées, le 28 janvier, contre des représentations diplomatiques, y compris les installations des Nations Unies, à Kinshasa. Je compte sur les autorités congolaises pour qu'elles prennent les mesures qui s'imposent afin de faire en sorte que les responsables répondent de leurs actes. La MONUSCO demeure prête à apporter son soutien aux enquêtes, en cas de besoin.

97. Je me félicite des décisions du sommet conjoint CAE-SADC du 8 février, approuvées par le Conseil de paix et de sécurité de l'Union africaine le 14 février, appelant à un cessez-le-feu immédiat et à la réouverture de l'aéroport de Goma et des voies d'acheminement de l'aide humanitaire. Je regrette que la cessation des hostilités ne se soit pas encore concrétisée. Conformément à la résolution [2773 \(2025\)](#) du Conseil de sécurité, le M23 doit mettre un terme à son offensive et se retirer immédiatement de Goma et Bukavu et de tous les territoires sur lesquels il a la mainmise. La souveraineté et l'intégrité territoriale de la République démocratique du Congo doivent être respectées en toutes circonstances et la RDF doit se retirer. Je réaffirme le soutien indéfectible de l'ONU aux processus de Luanda et de Nairobi et je félicite le Président de l'Angola, João Lourenço, et l'ancien Président du Kenya, Uhuru Kenyatta, pour les progrès accomplis grâce à leurs efforts. J'appelle la République démocratique du Congo et le Rwanda à revenir à la table des négociations et à s'engager à nouveau dans la mise en œuvre du concept des opérations en vue de la neutralisation des FDLR et du retrait des forces rwandaises, et de la reprise rapide du dialogue entre le Gouvernement de la République démocratique du Congo et les groupes armés congolais, afin de préparer le terrain pour le désarmement, la démobilisation et la réintégration à l'échelle locale de ces groupes.

98. Je condamne fermement les attaques constantes perpétrées contre les civils dans le Nord-Kivu et l'Ituri par les Forces démocratiques alliées, le M23, la CODECO, les

FDLR et les autres groupes armés. J'appelle ces groupes à déposer immédiatement leurs armes ; j'appelle aussi les groupes armés congolais à adhérer au programme de désarmement, de démobilisation, de relèvement communautaire et de stabilisation et les membres des groupes armés non congolais à retourner dans leur pays d'origine. L'ONU reste déterminée à faciliter le dialogue avec les groupes armés congolais, y compris le M23, dans les cadres convenus, et continuera à appuyer les efforts déployés à l'échelle régionale pour mettre au point des interventions globales permettant de parer à la menace permanente que représentent les groupes armés étrangers opérant dans l'est de la République démocratique du Congo.

99. La MONUSCO demeure résolue à s'acquitter des tâches prioritaires qui lui ont été confiées. Bien que la Mission ait vu sa capacité de mettre en œuvre tous les aspects de son mandat sérieusement entravée à Goma et dans d'autres zones du Nord-Kivu occupées par le M23, elle continue de s'acquitter de son mandat, protégeant les civils et appuyant les principales institutions de l'État. La MONUSCO se tient prête à mettre ses capacités au service des efforts de paix régionaux, en étroite collaboration avec l'Union africaine, la Communauté de l'Afrique de l'Est, la Communauté de développement de l'Afrique australe et d'autres grands acteurs régionaux.

100. Les discussions avec le Gouvernement sur le retrait progressif et durable de la MONUSCO ont été mises en suspens, l'attention s'étant déplacée vers les défis immédiats posés par la poursuite de l'offensive du M23. Alors que le Conseil de sécurité a demandé au groupe de travail conjoint de lui fournir, avant le 31 mars, des informations supplémentaires sur l'approche adaptée au désengagement de la Mission, bon nombre des hypothèses clés qui ont guidé par le passé les délibérations du groupe ne sont plus valables dans le contexte actuel. Néanmoins, la Mission reste attachée à un retrait progressif, responsable et durable et poursuivra la planification conjointe de la transition préparée avec le Gouvernement.

101. J'appelle le Gouvernement de la République démocratique du Congo et la communauté internationale à apporter toute l'aide nécessaire pour assurer le financement du Plan de réponse aux besoins humanitaires 2025. J'appelle toutes les parties au conflit à respecter le droit international humanitaire.

102. Il ne peut y avoir de solution militaire à la crise actuelle. Il est donc impératif que les parties retournent à la table des négociations sans plus tarder et s'engagent de bonne foi à trouver une solution politique durable aux cycles de conflits récurrents qui ravagent l'est de la République démocratique du Congo depuis bien trop longtemps. Mettre fin à l'exploitation illégale des ressources naturelles du pays reste au cœur de toute initiative visant à instaurer une paix durable dans la région. J'invite instamment toutes les parties prenantes à appuyer la mise en œuvre de l'Initiative régionale contre l'exploitation illégale des ressources naturelles de la Conférence internationale sur la région des Grands Lacs et je réaffirme que l'ONU est prête à s'attaquer à ce qui demeure un important facteur de conflit. J'encourage les femmes à participer pleinement et véritablement aux initiatives de paix à tous les niveaux.

103. Je tiens à exprimer toute ma gratitude à ma Représentante spéciale pour sa détermination et sa persistance, ainsi qu'à l'ensemble du personnel de la MONUSCO, aux membres du système des Nations Unies, aux pays fournisseurs de contingents ou de personnel de police et au Bureau de l'Envoyé spécial pour la région des Grands Lacs, pour les efforts qu'ils ne cessent de déployer en faveur de l'instauration d'une paix et d'une stabilité durables en République démocratique du Congo.

